

# **Insertion des jeunes ingénieurs**

## **Enquête CGE 2024**

Janvier 2024



# Les enquêtes de notoriété



- ❑ Qu'est-ce qu'une enquête de notoriété?
  - ✓ C'est une enquête réalisée par un organisme officiel accrédité.
  - ✓ Réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé, généralement chaque année.
  - ✓ S'adressant soit directement aux écoles, soit aux jeunes diplômés, soit aux ingénieurs en activité.
  
- ❑ Quels en sont les objectifs?
  - ✓ Ils sont spécifiques à chaque enquête, en fonction du destinataire.
  - ✓ Cela peut couvrir le cursus pédagogique, le recrutement des étudiants, les perspectives d'emploi, l'insertion des jeunes diplômés, l'employabilité, la vie étudiante...
  - ✓ Les résultats sont synthétisés dans des bases de données accessibles entre autres aux magazines étudiants.



# L'enquête CGE (*Conférence des Grandes Ecoles*)



- ❑ Elle est adressée à tous les ingénieur(e)s qui ont été diplômé(e)s ces 3 dernières années
- ❑ Sous la forme d'un questionnaire très détaillé
  - ✓ Collectant toute une série d'informations concernant l'insertion des ingénieurs dans le monde du travail
  - ➔ *C'est la **date de ton diplôme** qui est prise en compte, pas ta promotion.*
- ❑ Elle est complémentaire des enquêtes IESF ou Universum, mais c'est la plus importante pour les futurs étudiant(e)s et les jeunes diplômé(e)s.
- ❑ 194 écoles y participent, avec un fort taux de réponse (+ de 70% pour la promotion sortante)
  - ✓ Sous la forme d'un questionnaire internet



# Les enjeux



- ❑ Les principaux enjeux de ces enquêtes sont:
  - ✓ De permettre aux jeunes ingénieur(e)s de se situer en termes d'employabilité et de salaire.
  - ✓ De valoriser l'image de l'Icam, notamment au travers des classements de magazines, des forums, ou des salons étudiants.
  - ✓ De favoriser l'embauche des ingénieur(e)s Icam et d'améliorer leur reconnaissance.
  
- ❑ Importance de la qualité des données entrées:
  - ✓ Plusieurs magazines (L'Etudiant, L'Usine Nouvelle, Le Figaro...) établissent leurs classements en reprenant seulement quelques critères.
  - ✓ La précision et l'exactitude des données sont de ce fait cruciales pour un bon classement de l'Icam, et donc son attractivité.
  - ✓ Les informations que tu entres sont ensuite reprises par l'Icam pour l'enquête de la Commission des Titres de l'Ingénieur (CTI).
  
- ❑ Ton rôle dans cette enquête CGE est de:
  - ✓ Etre attentif à son arrivée fin janvier, via cette adresse: [cge@ingenieur-icam.fr](mailto:cge@ingenieur-icam.fr) (*Vérifie tes spams!*).
  - ✓ Répondre à toutes les questions dans les délais en pensant à te valoriser et à valoriser l'école.



# Le salaire d'embauche



- ❑ Le salaire d'embauche est un élément important, présent dans toutes les enquêtes.
  - ✓ Il initie ta courbe salariale et c'est un critère particulièrement regardé par les futurs étudiants, et leurs parents, lors du choix des écoles sur Parcours Sup
  - ✓ Ce salaire d'embauche permet aux entreprises de définir le salaire d'embauche « Icam » de référence, très utile lorsque tu postules.
  
- ❑ Soit très attentif et précis quant à tes réponses
  - ✓ Les prochaines pages détaillent les points importants. Regarde les bien.



# Le salaire, son calcul



## 1ere question CGE sur le salaire : en annuel brut

- ❑ Le salaire annuel brut s'établit de la manière suivante :
  - ✓ Un versement en plusieurs mensualités (12, 13 ou plus) selon les entreprises (Son montant est mentionné sur ton contrat de travail). Il est en €, *pas en k€*.
  - ✓ En cas de révision après six mois par exemple, prend en compte ce nouveau salaire dans la base annuelle de l'enquête
  - ✓ Dans le cas d'un CDD de six mois, le salaire annuel à mentionner se calcule sur douze mois (Salaire mensuel du CDD X 12 + indemnité de précarité)
  - ➔ *Il ne faut pas le confondre avec le salaire net social (charges sociales déduites) ou salaire net fiscal (impôt à la source déduit)*



# Le salaire, son calcul



## 2ème question CGE : le variable en montant annuel

A ton salaire annuel brut peuvent être ajoutés

- ✓ **des Primes** : de pénibilité (travail posté...), d'astreinte et/ou de performance (individuelle ou collective)...
- ✓ **de la Participation** : obligatoire, elle consiste à redistribuer à chaque salarié une part des bénéfices de l'entreprise (>50 salariés). La somme est bloquée 5 ans en général. Elle peut représenter jusqu'à 5 mois de salaire et est proportionnelle au temps de présence
- ✓ **de l'Intéressement** : facultatif, il consiste à récompenser les salariés en fonction des résultats de l'entreprise. Il est versé le 5<sup>ème</sup> mois après la clôture de l'exercice. La répartition peut-être uniforme, proportionnelle au salaire, ou combinaison de plusieurs critères.

## 3ème question CGE : les avantages en nature (montant annuel)

Si tu as des avantages en nature, ne les oublie pas.

- ✓ Tickets restaurant, voiture de fonction...
- ✓ Avantages du comité d'Entreprise (CE) : tickets cinéma, chèques vacances...
- ➔ Ils constituent une source de revenu complémentaire.
- ➔ Ils sont distincts des frais professionnels,





**Merci**